

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS DE PLUGUFFAN ANNÉE 2024

La commune de Pluguffan propose sa quatrième édition d'un concours photos dont le thème est « **Le Sport** ».

L'objectif du concours est de développer une participation citoyenne et de valoriser la pratique de la photographie.

Article 1 : Le concours est organisé par la commune de Pluguffan.

Article 2 : Qui peut participer ?

- Il est ouvert à toutes et à tous, vivant sur la commune de Pluguffan.
- Il y aura 4 catégories distinctes lors du choix du jury :
 - une catégorie moins de 18 ans
 - une catégorie 18 ans et plus
 - une catégorie ALSH/Ecoles
 - une catégorie Professionnel ou/et photos retouchées

Le nombre de participations est limité à 10 clichés par participant. Ces derniers pourront être pris sur et en dehors de la commune de Pluguffan.

Article 3 : modalités des clichés participants

- **Le thème du concours est « Le Sport »**. Laissez libre cours à votre âme d'artiste !
- **Les participants doivent veiller au respect du droit à l'image, et de ce fait sont responsables du contenu de leur œuvre et doivent avoir demandé l'accord préalable des éventuelles personnes qui y figureraient avant participation au concours pour la diffusion et la publication des clichés.**

Article 4 : conditions de participation et protection des données

- Pour participer au concours, il convient de : remplir, signer et envoyer le bulletin de participation à l'adresse suivante : communication@pluguffan.bzh.
- Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.
- Envoyer une photo numérique en format JPEG, sans bordure, filigrane ou signature.

Article 5 : Jury et désignation des lauréats

- La désignation des lauréats sera confiée à un jury choisi par la municipalité et pourra être composé d'élus, de professionnels, de représentants d'associations et diverses personnes de la commune.
- Le jury désignera les photos gagnantes parmi tous les clichés reçus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.
- Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6 : autorisation et droits

- Les participants gardent tous les droits sur leurs photos.
- Les participants autorisent les organisateurs à publier leur(s) photo(s) pour une publication dans le magazine communal, leur site internet ou dans le cadre d'exposition(s) ou autres supports dans le but de valoriser le travail mené.

Article 7 : récompenses

Pour favoriser la participation des enfants, quatre catégories de prix seront attribués :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix pour les moins de 18 ans
- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix pour les 18 ans et plus
- 1^{er} et 2^{ème} prix pour ALSH / écoles
- 1^{er} prix pour les professionnels ou/et photos retouchées.

Article 8 :

Tous les cas non-prévus dans ce présent règlement seront traités à l'amiable par les organisateurs.

Fait à Pluguffan, le 1^{er} janvier 2024 par la municipalité

**Bulletin d'inscription au Concours Photo 2024
de la commune de Pluguffan**

Nom et prénom : -----

Age : -----

Adresse : -----

Numéro de téléphone portable : -----

Numéro de téléphone fixe : -----

E-mail : -----

Pour les mineurs – autorisation parentale :

Je soussigné(e) M. ou Mme -----

Demeurant à :

autorise mon enfant (nom et prénom de l'enfant)-----

à participer au concours photo organisé par la commune de Pluguffan.

Pensez à dater et signer ci-dessous :

Date : -----

Signature :

(Envoyer ce bulletin complété et signé avec votre photo à l'adresse suivante :
communication@pluguffan.bzh)

**En participant au concours, j'ai lu et approuvé le règlement et je m'engage à le respecter.
(cocher)**